



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'enseignement scolaire**

**Direction de la jeunesse,  
de l'éducation populaire et de la vie associative**

Paris, le - 5 AVR. 2024

Le directeur général  
de l'enseignement scolaire

Le directeur de la jeunesse,  
de l'éducation populaire et de la vie associative

à

Mesdames les rectrices et Messieurs les recteurs  
de région académique

Mesdames les rectrices et Messieurs les recteurs  
d'académie

**Objet :** Vacances apprenantes 2024

**Références :**

- Instruction DGESCO, DGCL, ANCT « Plan Vacances apprenantes été 2020 – Ecole ouverte »  
D20006692 du 29 mai 2020
- Instruction DJEPVA relative à la mise en oeuvre des Colos apprenantes 2024

Afin d'assurer la continuité éducative sur les temps péri et extra-scolaires et de poursuivre les actions engagées depuis l'été 2020, l'opération « Vacances apprenantes » doit continuer à être déployée, tant pendant les vacances de printemps que pendant les vacances d'été, et ce dans toutes ses dimensions : école ouverte, stages de réussite et colos apprenantes.

Vous veillerez à lancer les appels à projets relatifs aux différents dispositifs qui concourent à l'opération « Vacances apprenantes » selon les modalités ci-après détaillées et à travailler en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et les partenaires concernés.

**1. « Ecole ouverte »**

Le dispositif « Ecole ouverte » devra être pleinement déployé lors des vacances d'été 2024 mais également dans les mêmes conditions, dès les vacances de printemps. Il le sera selon les modalités précisées dans l'instruction citée en référence et prioritairement proposé aux élèves scolarisés en éducation prioritaire, résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville, ou dans les territoires ruraux.

En outre tous les élèves désirant participer à un atelier « Ecole ouverte » doivent pouvoir en bénéficier, y compris dans une école ou un établissement différent de celui où ils sont habituellement scolarisés.

Les actions de type « Ecole ouverte buissonnière », « Été du pro » et « Mon patrimoine à vélo » sont reconduites.

DGESCO-D2024-003411

- Fiche été olympique et paralympique
- Bilan chiffré de Vacances apprenantes, été 2023, automne 23
- Bilan 2023 des Colos apprenantes

Les dispositifs et actions proposés dans le cadre de l'année olympique et paralympique aux élèves participants au dispositif « Ecole ouverte » doivent être fortement encouragés afin que les élèves puissent participer en présence ou à distance à la fête des Jeux. En outre, les IA-IPR EPS référents « Génération 2024 » devront porter une attention particulière aux projets qui s'inscrivent dans le programme de billetterie populaire de l'Etat « Ma classe aux jeux ». A cet effet, la fiche thématique Eté olympique et paralympique, jointe à cet envoi, en précise les modalités de mise en œuvre.

Par ailleurs, vous trouverez en pièce jointe le bilan national des actions conduites pendant l'été 2023 et les vacances d'automne 2023.

## 2. « Stages de réussite »

Les « Stages de réussite » seront mis en œuvre dans le cadre de l'opération « Vacances apprenantes ». Ces stages, à destination des élèves les plus en difficulté, basés sur le volontariat et le dialogue avec les élèves et leurs parents, ont vocation à se déployer dans les écoles élémentaires et dans les établissements d'enseignement du second degré, publics et privés sous contrat, en particulier dans les territoires QPV et ruraux.

## 3. « Colos apprenantes »

Le dispositif « Colos apprenantes » est reconduit pour les congés scolaires 2024 sous une forme adaptée conformément aux modalités précisées dans l'instruction citée en objet. Il a pour vocation principale, notamment pour le déploiement d'été, d'offrir à une diversité de publics un espace éducatif de découverte et de sociabilité. L'accent est mis sur des objectifs et des actions pédagogiques visant à faire connaître aux mineurs de nouveaux environnements et modes de vie, de nouvelles pratiques et personnes, et à leur permettre de développer, dans le respect de l'altérité, des savoirs, savoir-faire et savoir-être qui les aideront à se construire comme citoyens actifs.

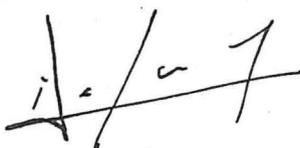
Les « Colos apprenantes » 2024 poursuivent un triple objectif : **social**, en favorisant le départ en vacances de mineurs notamment de milieux modestes et en rendant possible les rencontres entre pairs de différents horizons ; **éducatif**, en permettant aux participants d'acquérir ou de consolider des connaissances et des compétences par des démarches et des méthodes d'éducation populaire assurant un haut niveau de qualité éducative ; et **culturel** par la découverte de territoires et d'activités proposées dans le cadre sécurisé des accueils collectifs de mineurs au sein desquels les mineurs apprennent les règles de la vie en commun et partagent des valeurs de tolérance et de laïcité.

Les « Colos apprenantes » 2024 ont vocation à s'inscrire dans la démarche globale de la collectivité en matière de continuité éducative en lien, le cas échéant, avec un projet éducatif territorial (PEdT) et un Plan mercredi. Les organisateurs seront invités à développer un axe autour des jeux olympiques et paralympiques dans le projet pédagogique de chacun des séjours dont ils demanderont la labélisation.

Le référent départemental à la continuité éducative (RDCE), missionné par le directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), veille à l'articulation des colos apprenantes avec les autres dispositifs du programme « Vacances apprenantes » sur les temps scolaires, péri et extrascolaires.

Vous trouverez en pièce jointe le bilan national de l'édition 2023 élaboré à partir des éléments que les organisateurs de séjours, les familles et les services déconcentrés chargés de la jeunesse ont communiqués à la DJEPVA.

Le directeur de la jeunesse,  
de l'éducation populaire et de la vie associative



Thibaut de SAINT POL

Le directeur général  
de l'enseignement scolaire



Édouard GEFFRAY